

ARRETE du MAIRE

Réglementation de la circulation – RUE DE LAVAU

Le Maire de la commune de SANTENAY,

Vu le Code de la Route, notamment l'article R225,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L. 2213-1 et suivants,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions,

Vu l'arrêté ministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation des routes et autoroutes,

Vu l'instruction interministérielle relative à la signalisation routière, livre 1, huitième partie signalisation temporaire approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié.

Considérant qu'il y a lieu pour assurer la sécurité des usagers de la route lors des travaux de renouvellement de la canalisation d'eau potable et des branchements rue de Lavau à Santenay, réalisés par l'entreprise SA Hubert Rougeot ETS Desertot pour le compte de la Communauté d'Agglomération Beaune, Côte et Sud, suite à la demande du 11 avril 2024 de SA Hubert Rougeot ETS Desertot.

ARRETE:

- **Article 1** : Du 15 avril 2024 au 5 mai 2024, la circulation et le stationnement des véhicules sont interdits RUE DE LAVAU du n° 20 au n° 32, lors de travaux de renouvellement de la canalisation d'eau potable et des branchements, sauf pour les riverains. La déviation des véhicules se fait par rue Chauchien, avenue des Sources, rue de Lavau.
- **Article 2** : La signalisation réglementaire sera mise en place par le demandeur, sous le contrôle de l'autorité de police compétente.
- **Article 3** : Monsieur le Maire et Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie de la Côte d'Or sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.
Monsieur le Maire de Santenay est chargé d'informer ses administrés par voie de publication, notamment d'affichage.

Copie du présent arrêté sera transmise pour information :

- Entreprise Hubert Rougeot Desertot
- Gendarmerie de Nolay.
- Mairie de Santenay.
- Conseil départemental de la Côte d'Or.
- Communauté d'Agglomération Beaune, Côte et Sud.

Fait à Santenay, le 11 avril 2024,

Le Maire,

Guy VADRÔT.

